

## **Règlement d'ordre intérieur.**

- L'exposant est le seul responsable vis-à-vis du public, des autres exposants et des propriétaires des biens qu'il occupe ou utilise. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des vols, dommages ou dégradations qui surviendraient à l'occasion de la préparation, de l'utilisation ou du démontage des installations.
- Aucun droit d'entrée ni de parking ne sera perçu au public pour cette foire.
- Une surveillance sera assurée durant la nuit du samedi 11/07/2020 au dimanche 12/07 ainsi que durant celle du dimanche 12/07 au lundi 13/07. Il sera ainsi possible de mieux répartir les opérations de montage et démontage des stands.
- A son départ, l'exposant s'engage à remettre son emplacement dans l'état de propreté dans lequel il l'a trouvé. Les déchets générés par son activité seront évacués par ses soins.
- L'inscription sera définitive après réception de son paiement et confirmation du responsable. Vous serez alors informé de l'emplacement réservé à votre stand.

Une priorité sera donnée aux personnes travaillant sur place.

- L'ouverture de la foire au public se fera à 10h. Tous les stands doivent être montés pour 9h00. Tout véhicule devra avoir quitté le site de la foire pour 9h00.
- Pour les exposants " machines agricoles", la disposition du matériel se fera de 9h00 à 18h00 le samedi 11/07 /2020 au plus tard. Aucun véhicule ne sortira de la foire le dimanche pour une question de sécurité ; nous serons intransigeants sur ce point. Le matériel pourra être enlevé le 13/07/2020 à partir de 9h00.
- Un point très important est la convivialité et le faire-Play. Nous vous demandons de respecter nos bénévoles qui feront de leur mieux pour vous satisfaire durant cette journée mouvementée.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser à un participant le droit d'exposer si ce dernier ne se conforme pas au présent règlement ou ne respecte pas les engagements pris. Les décisions des organisateurs seront sans appel et aucun remboursement ne sera accordé aux exposants qui se verraient refuser le droit d'exposer.